

#### **DEPARTEMENT DU CANTAL**

#### SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

# DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-383 PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

# OBJET : Progiciel NetADS – Extension du module NetDIA à 13 communes

### La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

 ${\bf Vu}$  les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

 ${\bf Vu}$  la décision du président n°2015-21 en date du 7 avril 2015 pour l'acquisition et l'installation du progiciel NetADS ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 instituant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des communes de Saint-Flour Communauté ;

**Considérant** de la nécessité d'étendre le module NetDIA du progiciel NetADS à 13 communes qui n'en étaient pourvues ;

**Vu** la proposition de la société OCI Urbanisme – PAT La Vatine – 7 rue Jacques Monod – 76130 MONT SAINT AIGNAN ;

#### DECIDE

**Article 1**: D'approuver et de signer la proposition de devis relatif à l'extension module NetDIA du du progiciel NetADS à 13 communes supplémentaires transmis par la société OCI Urbanisme – PAT La Vatine – 7 rue Jacques Monod – 76130 MONT SAINT AIGNAN pour :

- L'extension de la licence d'utilisation NetDIA pour un montant de 641 € H.T. soit 769,20 € T.T.C.,
- la maintenance annuelle pour un montant de 160 € H.T. soit 192 € T.T.C.;

## Article 2 : De dire que les crédits :

- pour la licence sont inscrits aux budgets primitifs 2024,
- pour la maintenance annuelle seront inscrits aux budgets primitifs 2024 et suivants, chapitre 011.

**Article 3** : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

**Article 4 :** De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>.

Fait à Saint-Flour, le 8 juillet 2024

SAM

COM

LOUR

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire. Transmise en Préfecture le 12 1024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformém en 1919 de 1919 et 1919 de 1919 et 1919 de 1919 et 1919 et



#### **OCI URBANISME**

7 rue Jacques Monod Parc de la Vatine 76130 Mont Saint Aignan - FRANCE Tél. : 02 79 41 02 00 Email : contact@oci-urbanisme.fr

Objet

Extension NetDIA 13 com.

Affaire

Commercial Benoit CHALMETON

# **DEVIS**

De	vis N°	Date	Validité	
DE2	0240124	08/07/2024	30/09/2024	

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

Village d'entreprises ZA du Rozier - Coren 15100 SAINT FLOUR

France

N° de TVA : FR76200066660 N° Siret: 20006666000016 Code client: CC15100

Mode de paiement : Virement 30 jours nets

#### Remarques

Référence	Désignation	Unité	P.U. € HT	Qté	Tx Remise	Mt Rem HT	Montant € HT	Code TVA
	Equipement de 13 nouvelles communes du portail NetADS d'enregistrement des DIA							
LPORTDIA30K	LICENCE - Extension licence NetADS GU Portail Mairie - DIA à 13 communes supplémentaires	Licence	641,00	1,000			641,00	5
MPORTDIA30K	MAINTENANCE - Maintenance annuelle extension NetADS GU Portail Mairie - DIA à 13 com.	An	160,00	1,000			160,00	5

	Code	Base € HT	Taux TVA	Montant TVA €
Г	5	801,00	20,00	160,20

Total € HT	801,00
Taux remise %	
Net € HT	801,00
Total TVA €	160,20
Total € TTC	961,20
NET A PAYER €	961,20

Coordonnées bancaires : CIC MONT SAINT AIGNAN COQUETS IBAN : FR76 3002 7160 5500 0201 3000 136 - BIC : CMCIFRPP

Pour toute commande, merci de bien vouloir indiquer :

le numéro de commande ou d'engagement :

Bon pour accord:

Le présent devis, signé, vaut acceptation des Conditions Générales de Vente consultables à l'adresse suivante :

https://www.oci-urbanisme.fr/wp-content/uploads/2024/03/OCI-Urbanisme\_ConditionsGeneralesVente-

v1.20-20240322.pdf

Accusé de réception en préfecture 015-200066660-20240708-DEC2024-383-AU

OCI URBANISME - SAS au capital social de 493 100 € - RCS Rouen B 509 182 895 - N/Id CEE FR 69 509 182 895 - SIRET

Le:

Siège - 7 rue Jacques Monod - La Vatine - 76130 MONT SAINT AIGNAN - Tél. 02 79 41 02 00 -Email : contact@oci-urbanisme.fr Page : 1/1